



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N°208 du lundi 23 avril 2018

Mot du Maire :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir ses objectifs en matière d'investissement, bien que notre dotation de fonctionnement 2018 subisse à nouveau une baisse. Elle est partiellement compensée par le maintien du soutien financier de l'Etat et du Département à l'investissement.

Les impôts communaux ne seront pas augmentés cette année encore. Nous avons privilégié la recherche de recettes nouvelles via les activités économiques. C'est ainsi que nous avons compensé pour 2018 la baisse annuelle des dotations et nous avons une perspective intéressante pour 2021-2022, quand le nouveau parc éolien au bord de la RN10 sera construit ainsi que celui de « Saint Angeau-Coulgens » pour lequel une éolienne sera implantée sur notre commune. Nous avons également sollicité les entreprises locales pour participer au titre du mécénat à nos investissements. La Société GSM a répondu favorablement pour le terrain de loisirs de Vadalle et nous aurons l'occasion de souligner leur participation lors de la prochaine inauguration de cet équipement. L'augmentation de la population apportera également un complément de dotation de l'Etat, mais génère déjà un besoin nouveau en équipement et service.

L'aménagement de la traverse d'Aussac est le projet le plus important de ce mandat et cette année nous avons prévu un aménagement de sécurité sur la RD15 pour l'accès au multiple rural, ainsi qu'un dispositif ralentisseur rue de Fraiche bise.

Nous avons décidé de soutenir l'activité du multiple rural de Vadalle en consentant un prêt de 4000 € pour l'acquisition d'équipement.

Budget 2018 :

Le budget 2018 a été voté à l'unanimité le mercredi 11 avril pour un total de 1 013 482, 73 €

Section Fonctionnement

| DEPENSES | 555 148,89 € | RECETTES | 555 148,89 € |
|-----------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| Charges à caractère général | 194 512,89 | Produits Service | 35 000,00 |
| Charges de personnel | 144 000,00 | Impôts et Taxes | 247 303,00 |
| Autres charges | 87 586,00 | Dotation | 103 721,00 |
| Charges financières | 17 550,00 | Produit gestion Courante | 36 000,00 |
| Virement en investissement | 111500,00 | Excédent 2017 | 133 124,89 |

Section Investissement

| DEPENSES | 458 333,84 € | RECETTES | 458 333,84 € |
|--|------------------|---------------------------------------|--------------|
| Dép. opérations équipement | 300 221,00 | Dotations, fonds divers | 18 500,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | 99 000,00 | Subvention attendue | 172 821,00 |
| Déficit 2017 | 23 212,84 | Vir. de la sect. Fonctionnement | 111 500,00 |
| Dép. engagées en 2017 (R.A.R.) | 31 900,00 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 55 112,84 |
| Remboursement Prêts | 4 000,00 | Prêts | 4 000,00 |
| | | Emprunts (relais TVA – équipement) | 96 400,00 |

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations :

Participations : SIVOS ATAV : 60 000 € - SDEG16 : 1 954 € - ATD16 : 799,60 € - Syndicat Fourrière : 398,25 € - Communauté de Communes pour les Autorisations d'Urbanisme : 1142,00 €

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €)–RASED (44 €)–Banque alimentaire (90 €) – Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – APISAB (90 €) – FCOL (75 €) – MNT (250 €) – Pompiers Mansle (50€)

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2018.

Taux d'imposition des taxes locales pour 2018 :

Les taux 2018 sont identiques à ceux de 2017 et s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,11 % ; Taxe foncière (bâti) : 21,00 % ; Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

Cérémonie du 8 mai :

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera à 10h30 Dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes), puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle) et à 11h15 à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socioculturel pour le verre de l'amitié.

Course cycliste :

La course cycliste annuelle se déroulera le **dimanche 6 mai** de 15 heures à 17 heures 30. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Président au 05.45.20.67.87

Attention : la circulation sera interdite rue Fraïche Bise de la RD 15 à l'intersection de la rue de la Maréchalerie, sauf aux riverains. Une déviation sera prévue à cet effet.

Pensez à respecter le sens de la course et à tenir vos animaux domestiques en dehors du parcours.

Eglise Saint Pierre d'Aussac :

L'entreprise de peinture « Gaylor Brunet » de Ravaud a terminé la réfection intérieure de la voute de la nef de l'église. Ces travaux étaient rendus nécessaires suite aux infiltrations d'eau de pluie qui avait endommagé gravement le plafond par endroit.

Enedis - Coupures de courant :

Enedis nous informe qu'en raison d'un renforcement du réseau électrique à Aussac, des coupures de courant auront lieu le mercredi 16 mai entre 9h00 et 11h15 et 13h30 et 16h30 ;

Aire de Loisirs de Vadalle et Pré de l'Abbaye de Ravaud :

Un arrêté portant règlement dans les parcs de la commune a été pris. Il est affiché à chaque entrée. Ces parcs sont sous la protection du public et la surveillance de la Gendarmerie. Il est donc du devoir de chacun de s'y conformer mais aussi de veiller à son application.

Travaux d'aménagement de la Traverse d'Aussac :

La première tranche de travaux consistant en l'effacement des réseaux dans la traverse du bourg d'Aussac est pratiquement achevée.

La RD115 a été ouverte à la circulation avec des réfections provisoires de la chaussée comme prévu. Un enrobé plus résistant sera réalisé fin avril. En ce qui concerne l'éclairage public, seules les lanternes sur façades, sur poteaux ainsi que le candélabre sur la place de l'église seront mis en place avant l'aménagement définitif envisagé en fin d'année.

Le planning des travaux restants s'établit comme suit :

Phase 1 : Du 05/04/2018 au 15/05/2018

Mise en service du réseau souterrain en parallèle du réseau aérien.

Basculement des branchements du réseau aérien vers le réseau souterrain.

Phase 2 : Le 16/05/2018

Coupeure des postes « AUSSAC et ROUTE DE NANCLARS » pour la mise en service définitive du réseau souterrain et du raccordement du réseau aérien, excepté le réseau éclairage public.